



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-25-003 8, RUE THIBAULT SUD

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que, au cours de la prochaine séance ordinaire qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Abercorn situé au 10, chemin des Églises Ouest à Abercorn, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

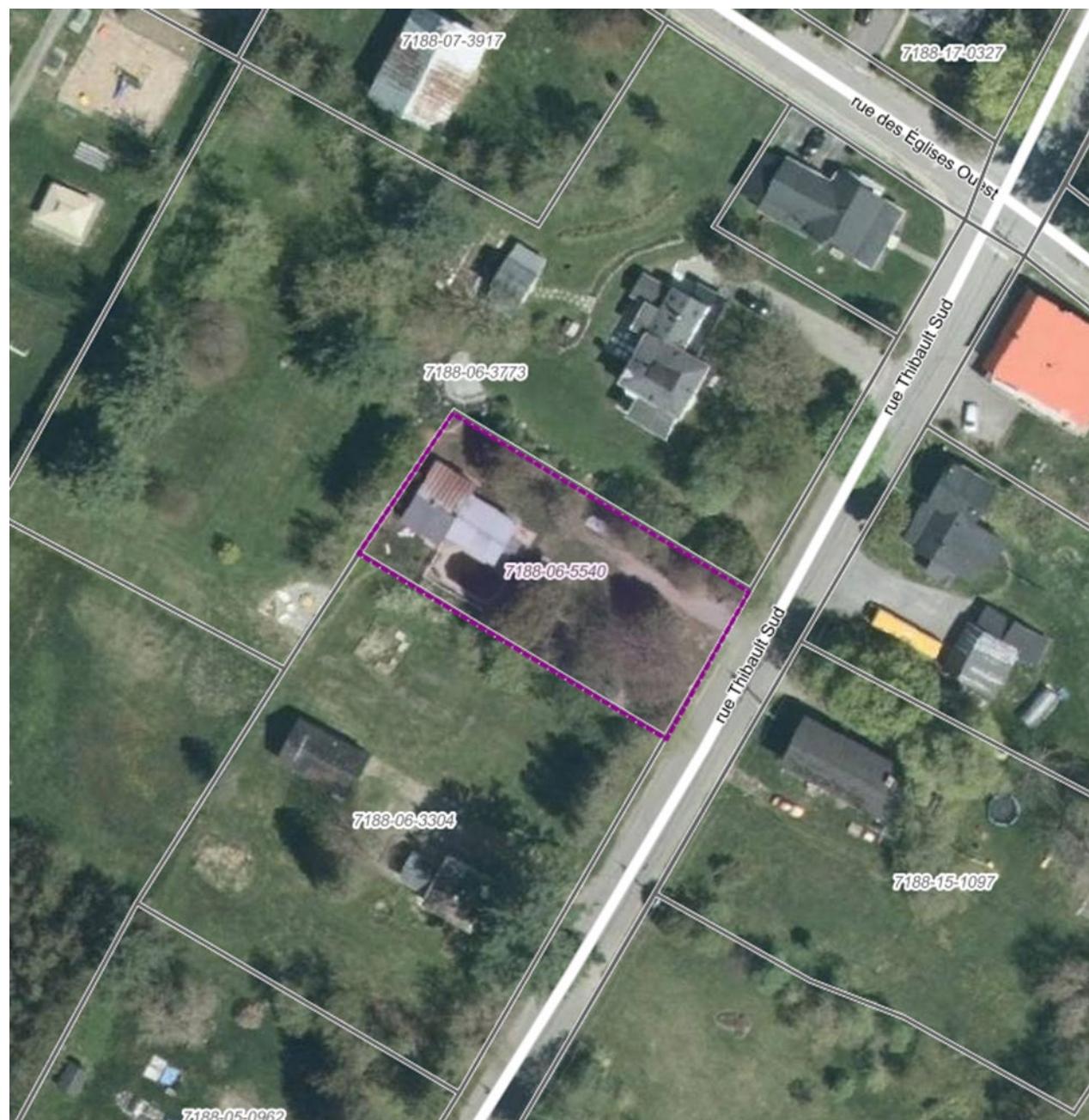
### DM-25-003

#### Nature et effets :

Permettre la construction d'un cabanon en cour avant. L'article 59 du règlement de zonage numéro 234 interdit l'installation d'un bâtiment accessoire en cour avant.

#### Identification du site concerné :

Lot 5 095 420 du cadastre du Québec, matricule 7188-06-5540 situé au 8, rue Thibault Sud.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Abercorn, ce 14 novembre 2025

**Me Jean-François Grandmont, OMA**  
Directeur général et greffier-trésorier